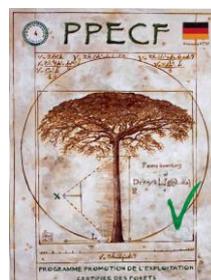


PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	PEFC Council
Nom du contact	Thomas Seyvet
Adresse	Route Pré Bois 20 1215 Genève Suisse
Téléphone	+41 22 799 45 40
Fax :	+41 22 799 45 50
Courriel :	thomas.seyvet@pefc.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Actualisation du schéma PAFC Bassin du Congo pré révision et analyse de l'intérêt pour la certification de plantation et d'agroforesterie / intégration de nouvelles exigences de la gestion durable et du RDUE / certification PAFC-BC de groupe / Promotion de l'agroforesterie certifiée

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Le PEFC Council est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui a pour vocation de promouvoir la gestion durable de la forêt à travers le monde. PEFC, le programme de reconnaissance des certifications forestières, est une alliance mondiale de premier plan de systèmes nationaux de certification forestière. En tant qu'organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, nous nous consacrons à la promotion de la gestion durable des forêts par le biais d'une certification indépendante par une tierce partie.

4. EMLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun	Yaoundé	PAFC Cameroun
Gabon	Libreville	PAFC Gabon
Congo	Brazzaville	PAFC Congo
Suisse	Genève	PEFC International

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	02/01/2025 – 30/04/2025
Durée		3 mois
Budget estimé		30 240 €
Financement demandé		26 240 € soit 87% (co-financement assuré par le PEFC Council)

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

PAFC Bassin du Congo est un schéma de certification régional reconnu par le PEFC International en 2021. Depuis lors, le PAFC Bassin du Congo s'est beaucoup développé, comptant maintenant plus de 2 millions d'hectares certifiés sur trois pays (le Cameroun, le Gabon et la République du Congo). A noter que plusieurs nouvelles entreprises sont encore engagées en processus de mise à niveau ou de certification vers le PAFC Bassin du Congo et que d'autres, suite à la réunion de présentation du PAFC, à Douala et Libreville, courant décembre 24, ont contacté le PPECF, pour probablement solliciter un appui coaching PAFCBC, en début de phase IV du PPECF.

Par ailleurs, depuis la création du schéma, le PEFC Council a développé une norme de référence dédiée aux organismes de certification opérant sur les normes de gestion durable des forêts (ST 1004), tandis que, la Commission européenne a développé une nouvelle législation (RDUE) plus contraignante que le RBUE.

Il est donc, essentiel pour le PAFC-BC, d'intégrer ces éléments dès le début de l'année 2025, et de profiter du report de la mise en application du RDUE, pour les soumettre au PEFC Council pour évaluation avant la fin de l'année 2025.

De plus, la présente requête souhaite développer et soumettre au PEFC Council une procédure de certification de groupe afin de l'intégrer au plus vite au schéma PAFC Bassin du Congo et répondre à des attentes du secteur forestier en Afrique centrale, qui, par acquisition-fusion, évolue vers de grands groupes, composés de plusieurs sociétés.

Enfin, au cours de discussions avec les parties prenantes, notamment certains représentants du secteur privé, nous avons noté un intérêt pour étoffer le schéma PAFC Bassin du Congo en ajoutant une norme couvrant les plantation et l'agroforesterie (TOF), particulièrement, en imites des concessions forestières. La requête vise à définir la faisabilité de l'ajout de cette nouvelle norme au schéma PAFC Bassin du Congo actuel.

Livrables et résultats attendus :

- Version révisée de la norme de Gestion Durable des Forêts PAFC Bassin du Congo comprenant la mise en conformité avec le RDUE et soumission au PEFC Council pour évaluation ;
- Elaboration de la norme sur les exigences des organismes de certification opérant sur les normes de gestion durable des forêts (ST 1004) et soumission au PEFC Council pour évaluation ;
- Elaboration de la procédure de certification de groupe et soumission au PEFC Council pour évaluation ;
- Etude de faisabilité de la norme de plantation et agroforesterie (TOF).

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Dans le contexte du Bassin du Congo, et notamment du Cameroun, certaines entreprises gèrent plusieurs UFA de noms différents. La certification de groupe leur permettrait de certifier l'ensemble de leurs UFA sous un seul certificat.

La mise à jour de la norme de GDF PAFC Bassin du Congo par rapport aux exigences du RDUE, permettra aux entreprises certifiées de répondre dès la mise en application de la législation à ses exigences.

Plusieurs acteurs du secteur privé ont émis le souhait d'avoir une certification reconnue par PEFC, couvrant les plantations forestières et l'agroforesterie. Or en l'état actuel des choses, la norme GDF PAFC Bassin du Congo couvre uniquement les forêts naturelles tropicales. Il est important pour PAFC de vérifier la faisabilité d'une telle norme celle-ci avant de la développer.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le schéma de certification PAFC BC, qui a été développé depuis 2019, a été reconnu par PEFC depuis décembre 2021. Ensuite le Bureau Veritas et Control Union ont été accrédités par le TUNAC. SGS quant à eux, vont acquies leur accréditation en début d'année 2025

Le schéma PAFC Bassin du Congo est donc aujourd'hui, pleinement opérationnel et auditable dans le Bassin du Congo. En témoigne déjà, cinq entreprises aujourd'hui certifiées.

Cet intérêt soutenu pour la certification PAFC, peut s'expliquer par la philosophie de la norme qui offre aux entreprises un outil opérationnel structurant, adapté au contexte et prenant en compte les principaux fondamentaux du développement durable. De plus, le PAFC-BC a poursuivi ses efforts pour être toujours plus visible et toujours plus utile pour les entreprises à travers des formations thématiques décrivant dans le détail les attentes de certains indicateurs spécifiques de la norme PAFC Bassin du Congo.

Aujourd'hui le PAFC-BC se positionne comme un acteur incontournable et demandé par le secteur privé. Ainsi, la révision de la norme financée par la présente requête, et sa reconnaissance une fois faite pour cinq nouvelles années, assurera la continuité du travail effectué jusque-là.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

- La mise à jour de la norme GDF PAFC en fonction des exigences RDUE permettra aux entreprises certifiées de justifier leur conformité avec le RDUE via leur certification PAFC ;
- La mise en conformité des exigences OC GDF avec celles du PEFC Council participera au renforcement du contrôle du travail des OC ;
- L'intégration de la certification de groupe permettra aux entreprises gérant plusieurs concessions de les certifier sous un seul certificat ;

- Analyse de l'intérêt de développer une norme sur les plantation et l'agroforesterie permettra d'anticiper le besoin lors de la révision du schéma PAFC Bassin du Congo

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Plusieurs groupes de parties prenantes seront bénéficiaires de l'intervention :

- Les **entreprises** qui pourront bénéficier d'u interface sur les exigences de la norme PAFC Bassin du Congo, leur apportant une aide à la décision et un renforcement de capacités de leur personnel à mettre en place, le cas échéant, la certification PAFC-BC ;
- Les **Organismes de contrôles** pour les aider à réaliser des audits PAFC-BC conformes au standard et à maintenir leur accréditation ;
- La **société civile** et plus particulièrement, **les populations riveraines**, mieux prises en considération, par les certificats de gestion durable, à travers des certifications de projets agro-forestiers participatifs ;
- La **biodiversité**, pour les mêmes raisons ;
- Les **gouvernements d'Afrique centrale**, en tant que bénéficiaires régaliens et prioritaires dans la nouvelle économie carbone qui se met en place.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

100%

Cette action s'inscrit dans la continuité de la mise en place du schéma PAFC BC et s'insère à 100% dans une démarche de développement de la certification de l'exploitation durable des forêts d'Afrique centrale.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC ? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Cette action est tout à fait en ligne avec le cadre logique du PPEFC car elle contribuera à développer et mettre à jour le schéma PAFC Bassin du Congo pour répondre à la demande des parties prenantes.

Cette intervention aidera les entreprises motivées par une certification de niveau « durable » à s'engager vers celle-ci.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Risque :

La pierre angulaire du nouveau RDUE est l'obligation de diligence raisonnée imposée aux importateurs, c'est-à-dire l'ensemble des vérifications qu'ils doivent effectuer pour s'assurer de l'origine du produit à importer, de sa légalité et des conditions de sa production, réduisant ainsi le risque de commercialisation de produits impliqués dans la déforestation. Malheureusement, les certifications indépendantes tierce-partie, même de niveau élevé, ne sont encore que mentionnées incidemment, avec la mention qu'elles peuvent faciliter la diligence raisonnée.

Le PAFC-BC apporte déjà une crédibilité certaine aux obligations de due diligence des premiers metteurs en marché européens, apporter une mise à jour de la norme de GDF PAFC Bassin du Congo, ne peut que renforcer cette crédibilité et démontrer la conformité avec le RDUE en étant certifié PAFC.